

## Définitions de mots et d'expressions utilisés dans l'étude des systèmes de parenté

agnatique - voir patrilinéaire

alliés – (en anglais: *affines*) la parenté acquise par le mariage; dans le système de classification utilisé en français, les «belles-sœurs», les «beaux-frères» et leur parenté

Alter – l'Autre, dans un système de parenté; voir Ego; dans un système de parenté, un deuxième Égo

ambilinéaire – un système avec deux lignes de filiation, matrilinéaire et patrilinéaire, où l'enfant peut choisir à laquelle des deux il veut appartenir; se trouve parmi les peuples polynésiens tels que les Maori

ambilocalité – un arrangement résidentiel où le couple marié peut choisir de vivre avec le groupe du père ou de la mère; parfois, il est obligé d'alterner la résidence

Aranda – nom d'un peuple tribal d'Australie, dont le système normatif de mariage est devenu l'étiquette générale pour décrire tous les groupes qui possèdent arrangement semblable: dans un ensemble de 4 catégories (clans ou phratries), un groupe (typiquement, un clan) a des rapports d'échange direct avec deux autres groupes, mais répète l'échange que toutes les deux générations avec le même groupe; autrement dit, les échanges de la troisième génération répètent ceux de la première; ceux de la deuxième se répètent à la quatrième génération

avunculocalité - un arrangement résidentiel où l'homme vit avec son épouse dans le groupe (p.e., la maisonnée) du frère de la mère

bilatérale – un système de classification qui reconnaît la parenté du côté du père et celui de la mère, sans accorder la priorité à un ou à l'autre pour la transmission de l'identité

catégorie de parenté (ou terme de parenté) – (*Kin Term*, en anglais) une étiquette (ou appellatif, tel que «oncle») d'un réseau formé de personnes qui partagent le même lien à un individu de référence; ce lien est souvent défini en termes de distance généalogique

clan – un réseau où tous les membres reconnaissent qu'ils sont les descendants d'un seul ancêtre, mais où on ignore (volontairement ou non) les liens généalogiques les liant à l'ancêtre; autrement dit, un réseau formé de personnes qui partagent une identité sociale et politique héritée des parents; cette identité n'est pas attachée à un territoire ou à une maisonnée, mais fait partie d'un ensemble dont les traits (de l'ensemble et des composants individuels) sont symbolisés par des totems; les clans sont patrilinéaires, matrilinéaires ou cognatiques

classification crow – un système pour catégoriser la parenté qui fusionne certains termes sur la base de la filiation matrilinéaire; typiquement, la sœur du père d'Égo et ses filles (donc, les «nièces» d'Égo) sont appelées par le même terme de parenté; dans un système

matrilinéaire, ce système de classification donne un statut particulier au matrilignage du père (qui n'est pas de la même ligne de filiation de ses enfants); le nom dérive du peuple tribal Crow de Montana et s'utilise pour décrire tous les systèmes semblables; p.e., les Navaho et les Hopi du sud-ouest des États-Unis possèdent des systèmes de classification Crow

classification eskimo – un système pour catégoriser la parenté où certains termes de parenté sont fusionnées selon le degré de consanguinité collatérale (p.e., tous les frères de la mère et du père sont des « oncles », car ils sont équidistants d'Égo selon la distance généalogique); les sociétés de l'Europe de l'ouest possèdent ce système de classification pour la génération d'Égo et pour les deux générations antérieures (celles des « parents » et des « grands-parents »); cependant, les Inuit n'incluent pas dans la classification les enfants des cousins, qui, dans un système européen, peuvent être reconnus comme «cousins de 2<sup>o</sup> degré »

classification hawaïenne – un système pour catégoriser la parenté qui fusionne certains termes de parenté selon le principe de l'unité de la cohorte générationnelle; typiquement, les enfants d'un couple et les enfants des frères et sœurs de la mère et du père sont appelés par les mêmes termes («fille» et «fils»); autrement dit, les « cousins » partage le même terme que les enfants d'un couple, donc « mon frère » peut se référer au frère biologique et au cousins mâles du côté de la mère et du père; ce système est largement confiné à des populations polynésiennes

classification iroquoienne – un système de catégoriser la parenté qui fusionne certains termes de parenté selon le degré de consanguinité par rapport à la mère ou au père; les deux côtés ont des termes différents pour les personnes ayant la même distance généalogique d'Égo; p.e, les cousins matrilatéraux et patrilatéraux sont appelés par le même terme, mais l'oncle paternel est distingué de l'oncle maternel; donc, la sœur de la mère est appelée «mère», et le frère du père est «père», mais le frère de la mère est «oncle» et la sœur du père est «tante»; à part des Iroquois de la vallée du Saint Laurent, les peuples autour des Grands Lacs (Ojibwa, Saukteaux) et les peuples du sud de l'Inde utilisent ce système

classification omaha – un système de catégoriser la parenté qui fusionne certains termes sur la base de la filiation patrilinéaire; typiquement, le frère de la mère d'Égo et ses fils (donc, les «neveux» d'Égo) partagent le même terme de parenté; dans un système patrilinéaire, accorde un certain statut au patrilignage de la mère (qui n'est pas de la même ligne de filiation de ses enfants); l'équivalent dans un système matrilinéaire est la classification crow; à part des Omaha de Nebraska, les Dani de la province d'Irian Java (la partie ouest de l'île de Papouasie) utilisent ce système

cognatique – comme un système bilatérale, un principe de classification qui reconnaît les liens tracés à travers n'importe quel parent, le père autant que la mère; parfois utilisé pour définir un clan auquel les membres peuvent établir l'adhésion en traçant des liens à un ancêtre à travers des paires de sexes opposés (à différence des clans unilinéaires); par exemple, une personne peut hériter l'identité clanique de sa « mère », qui l'a hérité de son

père; parfois, « cognatique » est utilisé pour décrire toutes les personnes de la génération 0 qui sont les descendants d'un ou plusieurs personnes apparentées, et « bilatéral » est utilisé pour décrire le système de filiation qui reconnaît la parenté du côté du père autant que la parenté du côté de la mère; autrement dit, cognatique est le résultat d'un système de bilatéral filiation

consanguinité – la parenté consanguine; la parenté déterminée par la naissance (le sang)

cousins croisés – enfants de paires de sexes opposés (p.e., les enfants d'un frère de la mère et d'une sœur du père)

cousins parallèles – enfants de paires du même sexe (p.e., les enfants de deux frères ou de deux sœurs)

degré canonique – système pour déterminer le degré de consanguinité de deux personnes, qui dérive du système de parenté des peuples germaniques (Allemands) d'antan, où on compte le nombre maximum de liens séparant deux personnes d'un ancêtre partagé; un cousin *germain* selon tel système est un cousin du 1<sup>er</sup> degré, mais l'enfant d'un tel cousin est un « cousin de 2<sup>e</sup> degré » (c'est par cette raison que la majorité de systèmes de parenté d'Europe distingue les «cousins germains», c.-à-d., du 1<sup>er</sup> degré, des autres cousins)

degré civil – système pour déterminer le degré de consanguinité de deux personnes, qui dérive de l'ancien système romain, où on additionne les degrés les séparant d'un ancêtre partagé; un cousin « germain » (de 1<sup>er</sup> degré dans le système canonique) selon ce système est un cousin de 2<sup>e</sup> degré, parce qu'il est l'enfant du frère (deuxième degré) du père (premier degré) d'Égo

degré collatéral – système pour déterminer le degré de consanguinité de deux personnes, où on prend le nombre minimum de liens les séparant d'un ancêtre partagé; un cousin germain selon tel système est un cousin de 1<sup>er</sup> degré, mais l'enfant d'un cousin de 1<sup>er</sup> degré est également un cousin de 1<sup>er</sup> degré, car Égo est séparé de son père ou de sa mère (sont le frère ou la sœur sont les parents du cousin d'Égo) par seulement un degré, même si l'enfant du cousin germain est séparé d'Égo par 2 générations

dot – biens et argent que la famille de l'épouse donne à la famille de l'époux ou à l'époux

échange direct – système de mariage quand deux catégories s'échangent des partenaires de mariage; typiquement, 2 clans s'échangent des partenaires (p.e, deux hommes appartenant à deux clans différents vont s'échanger leurs sœurs respectives, qui deviennent les épouses de l'un et de l'autre); un système direct implique toujours l'existence de 2 clans (au moins) dans l'univers social, et est généralement doué d'une règle *normative* de mariage; p.e, le mariage parmi les Kariëra ou les Aranda de l'Australie

échange indirect – système de mariage quand une catégorie (p.e, un clan) fournit de partenaires de mariage à un autre clan et reçoit des partenaires de mariage d'un 3<sup>e</sup> clan; un système indirect implique toujours l'existence de 3 clans dans l'univers social; tels

systèmes sont généralement doués d'une règle normative de mariage; p.e, les règles de mariage citées par les Tsimshian de la Côte Ouest du Canada

Ego – personne utilisée comme point de référence dans un système de parenté; voir Alter

égocentrique – système de mariage et de parenté du point de vue d'un seul individu; un réseau du point de vue d'un seul individu, qui devient le « centre » du réseau; chaque personne, donc, est au centre de son réseau particulier; les divers réseaux se chevauchent, mais ne sont pas identiques; par exemple, notre système de classification de parenté est égocentrique, car chaque individu a son propre réseau de parenté (frère et sœur partagent un seul réseau avant de se marier, mais ont deux réseaux différents après le mariage, car ils acquièrent des liens aux réseaux de parenté de leur époux ou épouses); typique des systèmes cognatiques; voir sociocentrique

endogamie – mariage à un individu appartenant à une catégorie sociale reconnue comme faisant partie du Nous; les villages sont presque toujours endogames; en termes de frontières culturelles, toutes les sociétés sont généralement endogames

exogamie – mariage à un individu appartenant à une catégorie sociale reconnue comme l'Autre; les clans, les maisonnées et les autres micro-unités à l'intérieur d'une société sont presque toujours exogames

famille souche – un arrangement familial qui se réfère à l'héritage, où un enfant, souvent le cadet, reste avec dans la maison familiale, tandis que ses frères et sœurs fondent de nouvelles maisonnées. L'enfant est normalement l'héritier des terres et des biens, et les frères et sœurs aînés normalement reçoivent un montant d'argent ou un petit morceau de terre; typique du Québec d'antan

famille nucléaire – famille composée de parents et de leurs enfants

famille étendue – famille composée de parents, leurs enfants, et d'autres membres de la famille des parents, p.e., les frères et sœurs des parents, avec leurs enfants

famille matrifocale – famille composée d'une mère et ses enfants

filiation double – Égo est membre de deux entités ou catégories définies selon un principe linéaire (généralement, deux clans), celle du père et celle de la mère

gens – mot utilisé par L.H. Morgan, s'inspirant des clans des Romains d'antiquité, pour décrire les clans des Iroquois; pas utilisé aujourd'hui

hypogamie/hypergamie – système de mariage, normalement normatif (*prescriptive*), où il y a une différence significative et reconnue de statut entre les groupes d'origine de l'époux et de l'épouse

incorporation – processus de fusion d'identités sur la base de corésidence ou de mariage (qui est généralement la même chose); typiquement, la femme assume l'identité sociale du mari, comme p.e. dans les systèmes européens traditionnels, symbolisé par l'effacement de son nom de fille et l'utilisation du nom du mari; p.e, les Sekani

Kariera - nom d'un peuple aborigène d'Australie dont les règles de mariage ont défini une structure de système de mariage répandu parmi plusieurs peuples aborigènes, où 2 groupes (typiquement, des clans) répètent les échanges directs de partenaires de mariage avec le même clan chaque génération

lignage – un réseau composé de personnes qui reconnaissent qu'elles sont les descendants d'un ancêtre postulé; à différence du clan, on connaît les liens généalogiques à l'ancêtre, ce qui limite la profondeur temporelle à trois générations; les lignages sont patrilinéaires ou matrilinéaires; p.e, les segments de clan tsimshian qui vivent ensemble dans une maisonnée

mariage normatif (prescriptif) – règle formelle de mariage où le choix du groupe d'origine (il peut s'agir d'un clan) du partenaire est déterminée par la filiation; autrement dit, règle de mariage qui oblige une personne de sélectionner un partenaire d'une catégorie précisément identifiée; p.e., typique des Aborigènes d'Australie; règle positive de mariage

mariage proscriptif – règle de mariage où l'identité sociale et politique du partenaire n'est pas déterminée par la filiation des partenaires; cependant, certaines catégories de parents consanguins sont défendues comme; p.e., parmi la majorité de peuples européens; règle négative de mariage

matrilatéral – « le côté de la mère »; la parenté du côté de la mère

matrilinéarité – principe de filiation traçant des liens de parenté à travers les femmes, partant d'un ancêtre féminin; l'identité sociale transmise par le fait de naître d'une mère particulière

matrilocale – arrangement de résidence après le mariage où l'homme vit avec son épouse dans la maisonnée des parents de l'épouse

néolocale – arrangement de résidence après le mariage où le couple forme une nouvelle maisonnée

paires – (*siblings*, en anglais) enfants du même couple

patrilatéral – la parenté du côté du père

parenté collatérale – parenté autre que les descendants ou ancêtres directes d'un individu; parenté non consanguine; p.e, dans le système utilisé par la majorité des peuples

européens, la parenté des époux et des épouses des sœurs et des frères du père ou de la mère (la parenté de la « tante » ou « l'oncle » acquise par le mariage)

parenté consanguine – voir consanguinité

parenté fictive – projeter un degré de parenté sur une personne qui n'est pas apparenté par la consanguinité ou par le mariage

parentèle – le réseau bilatéral de parenté (ensemble de parents) formé par des individus ayant des liens l'un à l'autre passant par les deux parents ou les quatre grands-parents

patrilinéarité – système de filiation défini par la parenté masculine, partant d'un ancêtre mâle; l'identité sociale transmise par le fait de naître d'un père particulier

patrilocalité – un arrangement résidentiel où l'épouse vit dans la maisonnée de son époux (ou chez autre groupe de référence identifié avec l'époux, tel que le village du mâle, si elle est née dans un autre village)

personne morale – (en anglais, *corporate group*), une catégorie ou une entité dont les membres reconnaissent qu'ils sont liés l'un à l'autre par la propriété; ils partagent des droits économiques et doivent agir comme un ensemble politique pour gérer ces biens; ils ne doivent pas nécessairement vivre ensemble ou collaborer sur le plan du travail

phratrie – réseau de clans unis par le même principe qui lie les individus membres d'un clan; si le clan est patrilinéaire, la phratrie l'est aussi; unité dans un système composé de symboles totémiques

polyandrie – mariage d'une femme à plusieurs hommes; pratiqué en certaines régions de Tibet

polygamie – mariage d'une personne à plusieurs personnes (terme générique)

polygynie – mariage d'un homme à plusieurs femmes; défendu par la majorité des pays de l'Occident, cette forme de mariage est toujours pratiquée dans certaines zones des États-Unis jadis colonisées au 19<sup>e</sup> siècle par des Mormons

primogéniture – principe d'héritage qui identifie le fils aîné ou sénior comme héritier principal

prix de la mariée – montant payé par l'époux (ou par sa famille) à la famille de l'épouse

section – dans l'étude des systèmes de parenté des Aborigènes d'Australie, une identité secondaire conférée par la mère dans un système patrilinéaire ou par le père dans un système matrilinéaire (rare); ou, parfois, utilisé par certains chercheurs comme substitut pour le mot « clan »; p.e., les Kariëra possèdent deux sections, mais selon certains chercheurs, ils possèdent deux phratries et quatre sections, car chaque phratrie confère

deux identités à chaque personne, l'une dominante héritée du père, et l'autre secondaire héritée de la mère

sociocentrique – système de mariage et de parenté dont les règles se réfèrent ;a des groupes et non des individus; typique de systèmes claniques; voir égocentrique

système unilinéaire – système de classification sociale basée sur une ligne de filiation définie par la parenté du même sexe, partant d'une mère ou d'un père; un système matrilineaire ou patrilineaire

totem; système totémique – symbole d'un clan, d'une phratrie ou d'un lignage; généralement, le choix de symbole respecte certaines règles sémantiques de classification; p.e., tous les clans réunis en une seule phratrie peuvent être représentés par des animaux aquatiques, et seraient dans un rapport complémentaire avec les clans d'une 2<sup>e</sup> phratrie dont les symboles dérivent des animaux terrestres (ou aériens, etc.); métaphore pour une catégorie sociale et politique comme le clan, quoique soit la base d'adhésion des membres du clan; les totems peuvent être individuels (Orokaiva) ou partagés (Tsimshian); on voit des traces de tel système dans des noms tel que les Maple Leafs de Toronto

ultimogéniture – priorité inverse de naissance pour déterminer l'héritage; le cadet est l'héritier

utérin – système matrilineaire, ou la parenté définie par un tel système

uxorilocalité – arrangement résidentiel où l'époux vit dans la maisonnée de l'épouse; de *uxor*, «épouse» en Latin

virilocalité – arrangement résidentiel où l'épouse vit dans la maisonnée de l'époux; de *vir*, «homme» en Latin